



## Appel à projets CLAS 2026-2027

### **Note de cadrage Départementale**

Relative à l'Appel à projets

Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)  
2026 - 2027

Date de clôture de la campagne  
Le 12 juillet 2026

Les dossiers sont à transmettre à la CAF :  
Action Sociale - Pôle Partenaires  
✉ [partenaires.as@caf08.caf.fr](mailto:partenaires.as@caf08.caf.fr)



Cette année, l'appel à projets Clas s'adresse :

- ✓ aux porteurs de projets n'ayant pas bénéficié de la pluriannualité l'année dernière souhaitant renouveler leur demande 2025-2026
- ✓ aux nouveaux porteurs de projets

Le comité technique départemental du CLAS poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

Le développement d'un axe d'intervention auprès des parents les impliquant dans leurs actions et valorisant leurs compétences. La mise en place d'actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école. Cette dimension du soutien à la parentalité est encore inégalement investie par les porteurs et constitue une marge de progression importante pour ce dispositif.

L'enjeu est donc d'un renforcement de la dimension qualitative des actions CLAS, sur le champ notamment du soutien à la parentalité.

Les projets CLAS présentés en vue d'une demande de financement doivent :

Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental ;  
S'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;  
Rechercher une articulation avec les autres actions de soutien à la parentalité mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local). Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

# Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité



Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

**Le référentiel national de financement du CLAS est disponible :** [www.caf08.fr](http://www.caf08.fr)

Il rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

- Les objectifs du CLAS en direction des enfants et des parents ;
- Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du CLAS ;
- Les conditions d'élaboration du projet CLAS dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

## L'organisation départementale

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du comité technique départemental. La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes avec la Fédération des Centres Sociaux des Ardennes assure l'animation et le secrétariat du dispositif CLAS.

Ce comité départemental est partenarial. Il associe le Conseil Départemental et L'Etat. Il a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- organiser l'appel à projet ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets CLAS ;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif .

Depuis 2018, l'accompagnement soutenu des porteurs de projets CLAS par l'animation et la coordination du réseau des Clas ainsi que par les chargés de conseil et développement de la Caf des Ardennes, a permis une petite évolution du nombre de projets CLAS. Cependant des difficultés demeurent :

- des inégalités territoriales sur cette offre subsistent :
- la dimension soutien à la parentalité est différemment prise en compte selon les projets CLAS ;
- les exigences du référentiel national en termes de qualité des actions, de baisse du nombre d'enfants par collectif, d'augmentation de l'encadrement et de régularité de mise en œuvre peuvent s'avérer difficiles à appliquer par certains porteurs, peuvent en dissuader à déposer une demande et peuvent expliquer la baisse de l'activité CLAS depuis 2025 ;
- Le besoin de formation, d'échange des pratiques, de mise en réseau des coordinateurs et des accompagnateurs des CLAS issues des remontées de terrain

Depuis 2 ans, c'est la Fédération Départementale des Centres Sociaux qui anime le réseau du CLAS en proposant aux porteurs de projets :

- des formations
- de l'échange de pratique

**Il sera demandé aux porteurs de projets CLAS 2026-2027 de s'intégrer activement au réseau des CLAS et de participer aux réunions proposées par l'animatrice du réseau sur l'année scolaire. La participation aux formations concernant le référentiel national et les missions du coordinateur et des animateurs des actions CLAS ainsi que celle axée sur l'accompagnement des parents dans le CLAS sera fortement encouragée.**

## 1) les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps CLAS

Pour être éligibles au financement des CLAS au titre de la prestation de service, les projets CLAS doivent répondre aux exigences du référentiel national CLAS diffusé à l'ensemble des Caf en avril 2019 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) CLAS versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un collectif de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 8 652 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 811,90 € pour l'année scolaire 2026-2027.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des CLAS :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS (335€ par collectif) ;
- Bonus « parents » : renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité (335€ par collectif).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national CLAS. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps CLAS pour pouvoir prétendre à un bonus. Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du CLAS de participer à l'animation départementale parentalité.

## 2) Bonus “enfants”: soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS (335 € par collectif)

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service CLAS, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe CLAS ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

## 3) Bonus “parents”: renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité (335 € par collectif)

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des CLAS sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les CLAS aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions CLAS visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des CLAS sur ce champ

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service CLAS s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action CLAS au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

### La pluriannualité des projets CLAS

Selon différents cas, la pluriannualité des projets CLAS sera possible si les porteurs n'en ont pas bénéficié l'année dernière:

- Les nouveaux porteurs de projets CLAS ne pourront faire une demande d'aide que pour une année scolaire uniquement, 2026-2027 ;
- Les porteurs de projets CLAS ayant déjà signé une Convention d'Objectif et de Financement, l'année dernière lors de l'appel à projets CLAS 2025/2026, devront faire une demande d'aide pluriannuelle;

Les porteurs de projets ayant demandé une pluriannualité auront toujours la possibilité de résilier leur convention s'ils ne souhaitent plus mettre en place de projets CLAS. Chaque année, la Caf des Ardennes lancera un appel à projets CLAS afin que les nouveaux projets de cette année puissent se renouveler et que de nouveaux projets émergent sur les territoires peu ou non couverts

### Bilans CLAS 2025-2026

Les données d'activité et financières réelles CLAS 2025-2026 seront à déclarer directement par les porteurs via Mon Compte Partenaire et transmettre leur bilan qualitatif et quantitatif via un questionnaire Sphinx, un message d'information sera adressé aux partenaires par la CAF des Ardennes.